

# COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2013 Commune de Crépey

Présents: 08 - Votants: 09 (sur dix conseillers)

Une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Lucien GEORGE, qui a été membre du conseil municipal durant plusieurs mandats.

## Comptes administratifs et comptes de gestion 2012

Le Conseil Municipal (Madame le Maire ayant quitté la salle) approuve à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion 2012 qui se présentent comme suit :

## Compte Administratif de la Commune

Fonctionnement Dépenses 260 796,88 € Fonctionnement Recettes 263 182,77€

Investissement Dépenses 262 987,06 € Investissement Recettes 258 356,68 € + 6 827,00 € de restes à réaliser

Compte Administratif du Service de l'Eau

Fonctionnement Dépenses 32 069,46  $\in$  Fonctionnement Recettes 47 268,34  $\in$  Investissement Dépenses 4 237,40  $\in$  Investissement recettes 10 848,16  $\in$ 

## Affectation des résultats 2012 Budget Eaux et Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les affectations des résultats 2012,

## **Budget de la Commune :**

Excédent Fonctionnement 2011	+ 13 970,56 €
Résultat de fonctionnement 2012	+ <u>2 385,89</u> €
Résultat cumulé (Affectation en réserve au compte 1068)	+ 16 356,45 €
Déficit d'investissement 2011	- 20 598,16 €
Résultat d'investissement 2012	- 4 630,38 €
Affectation au D001 du B.P. investissement 2013 (déficit)	- 25 228,54 €
Restes à réaliser 2012	+ 6 827,00 €
Il n'y a pas d'affectation en 002 (fonctionnement)	

## Budget du service des eaux :

+21 191,49 €
<u>+15 198,88 €</u>
36 390,37 €
80 792,84 €
+ 6610,76 €
87 403,60 €

#### Décision en matière de taux de contributions directes

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux 2012 : un taux de 5,67 % pour la taxe d'habitation, un taux de 6,70 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, un taux de 13,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

## **Budgets primitifs 2013**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2013 qui s'équilibrent comme suit :

#### **Budget Primitif Commune 2013**

Fonctionnement Dépenses  $216\,920,48\,\varepsilon$  Fonctionnement Recettes  $216\,920,48\,\varepsilon$ 

Investissement Dépenses  $66\,890,59\,\varepsilon$  Investissement recettes  $66\,890,59\,\varepsilon$  (dont  $6\,827,00\,\varepsilon$  de reste à

réaliser)

**Budget Primitif du Service des Eaux 2013** 

Fonctionnement Dépenses 92 245,37  $\in$  Fonctionnement Recettes 92 245,37  $\in$  Investissement Dépenses 143 739,30  $\in$  Investissement recettes 143 739,30  $\in$ 

## Réforme des rythmes scolaires

Le Conseil Municipal décide de mettre en application la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2014.

#### Indemnité de gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de 119,55 € à l'abbé Jacques DETRÉ qui assure le gardiennage de l'église.

#### Renouvellement de la convention ATESAT avec la DDE

Lle Conseil Municipal décide de demander à bénéficier de l'ATESAT pour la mission de base et les missions complémentaires suivantes : Assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie ; gestion du tableau de classement de la voirie ; Etudes et travaux de modernisation de la voirie et approuve le projet de Convention à intervenir avec l'Etat pour l'exercice de ces missions pour une durée d'un an, pour 102,06 E/an.

## **Action aides Habitat**

Le Conseil Municipal accepte les termes des règlements (façades et toitures) définissant les modalités d'attribution des aides « toiture » et « façade » tels qu'annexés à la présente délibération, reconduit les deux types de subvention (façade et toiture) pour l'année 2013, Accepte le taux de subventionnement minimum de la commune pour les actions « façades » et « toiture »,

- Subvention façade (critères architecturaux) : participation de la commune à 10% du montant HT des travaux plafonnés à 4000%, soit une subvention communale de 400% maximum,
- Subvention façade (conditions de revenus) : participation de la commune à 10% du montant HT des travaux plafonnés à 4000%, soit une subvention communale de 400% maximum,
- Subvention toiture (critères architecturaux) : participation de la commune à 10% du montant HT des travaux plafonnés à 6000%, soit une subvention communale de 600% maximum,
- Subvention toiture (conditions de revenus) : participation de la commune à 10 % du montant HT des travaux plafonnés à 6 000  $\varepsilon$ , soit une subvention communale de 600  $\varepsilon$  maximum,

et s'engage à inscrire au budget 2013 les crédits nécessaires.

#### Renouvellement du contrat de service de fourrière animale

Le Conseil Municipal accepte la proposition de S.A. Chenil Service au tarif de 359,82 € HT annuel et confirme Mme ROUYER Andrée comme déléguée de la Commune,

#### **Questions diverses**

## Pose de compteurs eau pour la commune

Madame le Maire rappelle que le Syndicat d'assainissement a demandé que les compteurs de la commune soient être relevés. Un compteur sera posé pour l'école et sera relevé ainsi que le compteur de la salle polyvalente, existant.

## Assainissement

L'entreprise CHIARAVELLI a effectué des tranchées sur le terrain de la future station d'épuration afin d'assainir le terrain avant la construction de la station d'épuration.

#### Indicateur de vitesse

L'indicateur de vitesse de l'EPCI sera mis à disposition du 29 avril au 17 mai 2013, rue Jeanne d'Arc.

#### Remerciements

Nous avons reçu les remerciements de Madame George Thérèse et de Mme Guyot Evelyne pour le témoignage de la mairie lors du décès de leurs maris.

#### **Informations population**

#### Passage du géomètre

Le service du cadastre nous informe que le géomètre (Monsieur EDOUARD) passera accompagné d'un aide dans la commune pour la mise à jour du plan cadastral. Les mesures seront faites que les propriétés ayant fait l'objet de changements récents. Les relevés se font à l'intérieur des propriétés et à l'extérieur des bâtiments.

#### Date du passage : du 02 au 12 avril 2013

#### Conseil Départemental d'Accès au Droit

Des pass notaires sont à disposition des habitants pour une consultation donnée par un notaire dans le cadre du Conseil Départemental d'Accès au Droit.

## Nouveau à Crépey

Un camion pizza stationne sur la place de la République tous les mardis soirs de 17 h 30 à 21 h

## Chiens en liberté

De nombreuses plaintes sont reçues en mairie au sujet des chiens laissés en liberté sur la voie publique.

De nombreuses déjections canines sont retrouvées sur les trottoirs, devant les maisons, dans les rues et chemins et dans les massifs. Nous rappelons que les déjections des chiens doivent être ramassées par les propriétaires des chiens.

D'autre part, les chiens laissés en divagation sont dangereux et source d'accident et d'incident.

Ces chiens seront susceptibles d'être emmenés à la fourrière animale dont le coût d'intervention sera à la charge du propriétaire.

Un chien doit être tenu en laisse et ne doit pas être laissé en liberté sur la voie publique.

## Permanence de mairie

Il n'y aura pas de permanence de mairie du 22 au 28 avril 2013 pour cause de congés.

## Rappel

Pour vous éviter d'avoir à annuler un voyage, des vacances, nous vous prions de bien vouloir vérifier la date de validité de vos pièces d'identité (carte d'identité, passeport). Il ne peut pas être délivré de documents d'identité en urgence pour ce type de déplacement. Délai pour une carte d'identité : environ trois semaines ; pour un passeport, environ deux semaines.